

## Procès-Verbal Conseil municipal du 02 novembre 2022

Présents : Mesdames Caroline HENOCQ, Adeline BORRUECO, Melinda DE ANDRADE, Laurence DECAYEUX, Gaëlle MILLET ; Messieurs Jean Paul DERMIGNY – Sébastien DOUAY – Thierry DUPARCQ – Jean-Baptiste GRU – Joël HAPPE – Yannick KAMPFER – Jacques PINCHON

Absents Excusés : Messieurs Jérémy JADOUL (pourvoir à Gaëlle MILLET) – René CAILLEUX

Secrétaire de séance : Caroline HENOCQ

### ORDRE DU JOUR :

- ☞ Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 septembre 2022
- ☞ Poste premier Adjoint
- ☞ Confirmation finalisation adressage
- ☞ Numérotage église et chalet
- ☞ Modification des statuts de la CCES
- ☞ Convention avec la FDE pour réparation lampadaire rue des écoles
- ☞ Présentation du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)
- ☞ Projet d'ameublement de la future bibliothèque médiathèque

#### ✓ Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 27 septembre 2022

Un ajout à apporter. Préciser au point décision modificative budget RPC : délibération 2022/34 bis

*Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité des présents avec l'ajout ci-dessus développé.*

#### ✓ Poste premier Adjoint

Monsieur DERMIGNY ayant démissionné (démission acceptée par la préfecture), Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle juge nécessaire de nommer un nouvel adjoint. Il précise que Monsieur DERMIGNY conserve son poste de Conseiller Municipal.

M le Maire fait part des attentes concernant cette fonction et réitère la question :

Souhaitez-vous nommer un nouvel adjoint, l'Assemblée à l'unanimité des membres présents, après délibération décide de nommer un nouvel adjoint. *Délibération 2022/48*

Il est ensuite procédé aux préparatifs du vote :

Sont nommés : Président du bureau de vote : Jacques PINCHON, Secrétaire Méline DE ANDRADE et Assesseurs : Caroline HENOCQ et Gaëlle MILLET

Se présentent au poste d'Adjoint : Messieurs Jérémy JADOUL et Joël HAPPE

Les enveloppes sont distribuées et le vote a lieu.

### Résultat :

HAPPE Joël	10 voix
JADOUL Jérémy	1 voix
Bulletin Blanc	1
Bulletin Nul	1

✓ **Confirmation finalisation adressage**

Afin de mettre un terme aux problèmes de distribution de courrier et pour permettre aux secours de trouver plus facilement les lieux où ils doivent intervenir, le conseil municipal après délibération décide à l'unanimité que :

↳ L'ancienne rue du cimetière deviendra rue de l'église (face au monument aux morts).

↳ La rue de Devise à Meréaucourt et la rue de Devise à Montécourt deviennent une seule rue : rue de Devise à Monchy Lagache.

↳ La rue de Douvieux au Hameau de Fiez devient la rue du Château d'eau.  
Adopté à l'unanimité - *Délibération 2022/50*

Gaëlle MILLET fait part de la nécessité d'ajouter une plaque pour bien délimiter la place du 11 novembre et la grande rue.

✓ **Numérotage église et chalet**

Devant la nécessité d'attribuer un numéro à l'église et le chalet primevères, le Conseil après délibération à l'unanimité décide que les numéros suivants seront attribués

Numéro 1 : à l'église

Numéro 2 : au Chalet primevères – *Délibération 2022/51*

✓ **Modification des statuts de la CCES**

Adopté à l'unanimité adresse et fusion de GRECOURT et d'HOMBLEUX – *Délibération 2022/52*

✓ **Convention avec la FDE pour réparation lampadaire rue des écoles**

Afin de réparer le lampadaire rue des écoles, il est nécessaire de passer une convention avec la FDE. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à passer cette convention afin de faire procéder à cette réparation – *Délibération 2022/53*

✓ **Présentation du projet aménagement et de développement durable (PADD)**

Chacun a reçu en amont le projet d'aménagement et de développement durable afin de pouvoir l'étudier avant le conseil municipal. M le Maire propose de faire une synthèse des propositions afin de recenser toutes les remarques et suggestions concernant ce dossier.

Plusieurs remarques sont formulées :

Page 14 : Sur la carte l'église est signalée comme inscrite et il n'est pas fait mention du porche qui lui est classé.

La concentration d'activités se fait dans la partie supérieure du département et Monchy Lagache semble oublié.

Un souhait de redéfinition du périmètre du monument historique qui réduit les possibilités d'urbanisme. Les dimensions des parcelles qui s'assimilent à des parcelles urbaines et ne sont pas adaptées aux personnes vivant à la campagne et ayant fait ce choix et aux possibilités d'assainissement puisque Monchy Lagache ne possède pas d'assainissement collectif.

Augmentation de la circulation : fermeture de la sucrerie d'Eppeville et travaux sur le canal Seine Nord. Préserver et développer le commerce de proximité : une interrogation s'impose quant aux possibilités offertes.

Comment gérer la vallée de l'Omignon qui est coupée par la communauté de communes de Péronne.

Friches qui sont difficilement récupérables - *Délibération 2022/54*

✓ **Projet d'aménagement de la future bibliothèque médiathèque**

Pour aménager la future médiathèque, le Conseil doit autoriser le Maire à effectuer un appel d'offres.  
Après délibération, à l'unanimité, le Conseil décide d'autoriser le maire à effectuer un appel d'offres.

- ***Délibération 2022/55***

Séance clôturée à : 20 H 15

Le Maire

Le secrétaire de séance

